

Le Chirurgien DENTISTE E. REY de l'Université de Paris 11, rue Sainte-Thérèse, 11 (Place Sainte-Elizabeth) ROUBAIX Spécialiste pour Dentiers perfectionnés, garantis PRIX MODÉRÉS. 6283

Journal de l'Est

Répare bien Vend bon marché Zenith Longines Oméga «Lip» Grande-Breagne ROUBAIX

BILLET PARISIEN

UNE HEURE CRITIQUE

(D'UN CORRESPONDANT PARTICULIER)

Paris, 7 mars. (Minuit). M. de Lasteurie, ministre des Finances, a entretenu ce matin la Commission du Sénat des mesures budgétaires proposées par le gouvernement. On conçoit aisément l'inguitude des sénateurs et les questions qu'ils ont pu poser au ministre. La lièvre sterling, qui a dépassé dans la journée le cours de 113 francs, poursuivait dans la matinée son mouvement ascendant. C'est le record battu et même d'assez loin. Les raisons de ce nouveau fléchissement de notre devise doivent être cherchées dans le dernier bilan de la Banque de France, qui enregistre, depuis le 5 décembre, un accroissement de la circulation fiduciaire se montant à la somme de trois milliards et demi de francs environ.

M. de Lasteurie a exposé aux membres de la Commission les motifs qui doivent inciter à la confiance. Il a affirmé que les billets mis en circulation par la Banque de France ne l'ont été que pour les besoins du commerce et qu'ils seront remboursés peu à peu par elle. Mais l'embaras de la Trésorerie n'est pas moins un fait. Pour l'atténuer, le ministre des Finances préconise le vote rapide par le Sénat du projet financier tel qu'il a été voté par la Chambre.

La parole compréhensible difficilement comment les sénateurs ont pu, à une heure aussi grave, aussi critique pour les destinées du pays, ajourner, éluder dans des discussions de principe, les mesures urgentes que le pays réclame avec la même insistance que le gouvernement. Cette loi financière n'est certes pas parfaite, elle mérite bien des critiques, et il n'y a même pas lieu de se le dissimuler. Mais enfin, chaque loi qui passe apporte, en même temps qu'un embarras nouveau au Trésor, un prétexte de plus aux ennemis de la France pour peser sur notre pays et l'empêcher par là de renouer à ses objectifs politiques. C'est une sorte de vaste chantage exercé à l'égard de la France. Nous ne pouvons y résister qu'en acceptant au plus vite les sacrifices nécessaires, et, dans cette lutte terrible, qu'elle engage, que deviennent, je vous prie, les arguments produits contre les décrets-lois? N'est-il pas très intéressant de voir tout notre effort de redressement financier, rester stérile par une objection de principe inspirée par des idées qui ont-elles? M. Poincaré, répondant aux sollicitations de tous ceux qui souhaitent obtenir du gouvernement des clarifications sur ses intentions, a exposé minutieusement, à la tribune de la Chambre, ceux de ses objectifs et quels moyens il envisageait pour les atteindre. Ses explications ne sont pas inutiles, pourvu que la Commission sénatoriale, sensible aux objections patriotiques du gouvernement, lui donne le moyen de poursuivre une politique française.

R...

Les mercuriales de 1923 à 1924

Il semble bien que le président du syndicat des mandataires aux Halles, qui affirmait mercredi à M. Chéron — au cours de la visite que le ministre faisait aux Halles — que les prix des légumes n'avaient pas augmenté depuis un an, ait oublié de consulter auparavant les moyennes mensuelles des prix pratiqués aux Halles l'année dernière.

Nous publions, ci-dessous, ces moyennes : Prix extrêmes

	1923	1924
Pommes de terre communes (100 kil.)	25	60
Choux de Bruxelles (100 kil.)	80-270	140-280
Épinards (100 kil.)	60-170	280-270
Laitues (le cent)	30-50	30-110
Levures (100 kil.)	200-250	300-200
Oignons en grains (100 kil.)	30-70	50-150
Pois cassés (100 kil.)	200-200	210-220
Romaines (le cent)	20-125	50-100
Céleri-rave (le pied)	0,20-1	0,50-2
Carottes de Meaux (100 kil.)	11-27	80-150
Navets communs (100 k.)	10-60	60-150
Poireaux (100 bottes)	30-70	60-100

Tout commentaire est inutile.

Il est permis de penser que cette petite opération s'est généralisée et nous n'exagérons pas, nous, en estimant dans l'ensemble à 30 0/0 seulement l'exagération que subit par ce procédé notre dette de guerre. Il faudrait donc, après la vérification qu'il s'impose, la rabattre de quelque 38 milliards et la ramener au juste total de 90 milliards (Angleterre 30 m., Etats-Unis 11 m.), en supposant aussi qu'il soit légitime de la régler au cours actuel, injustifié du change.

M. Hirsch a calculé le coût total de la guerre pour les alliés (dépenses militaires, dommages aux personnes et aux biens, pertes en capital humain évaluées en argent). Il a estimé que la mort d'un adulte, capable de trente années de travail et gagnant en moyenne par an 10,000 fr., soustrait, pour son pays, à la perte d'un capital de 150,000 francs.

Et voici les chiffres totaux qu'il a trouvés pour chacun des trois grands pays :

	France	Angleterre	Etats-Unis
France	510 milliards	379	371
Angleterre	183	144	143
Etats-Unis	130	130	130

Total..... 1.320 milliards

M. Hirsch soutient, et le bon sens appelle à raisonner, que les frais de la guerre menée en commun dans l'intérêt commun — car il ne faut pas comprendre autrement la guerre de 1914-1918 — doivent être également répartis entre les alliés, sous réserve de réparations à obtenir des vaincus.

Les Etats-Unis n'entrant en ligne de compte dans ce calcul que pour la période de 20 mois pendant laquelle ils ont été en guerre, tandis que la France et l'Angleterre y ont été chacune pour 52 mois, voici quelle serait entre les trois pays la répartition de 1.320 milliards 1/2, montant approximatif du coût total de la guerre :

	France	Angleterre	Etats-Unis
France	562 milliards 3/4	562	562
Angleterre	196	196	196

Total..... 1.320 milliards 1/2

LES PROJETS FISCAUX

M. DE LASTEURIE devant la Commission sénatoriale des Finances

Paris, 7 mars. — La Commission sénatoriale des finances a de nouveau entendu longuement, ce matin, M. de Lasteurie, qui



M. HENRY BÉRENGER président de la Commission sénatoriale des Finances

a insisté sur l'urgence du vote du projet gouvernemental nécessaire pour le redressement du franc et pour donner à la Trésorerie, les ressources dont elle a besoin.

A propos de l'augmentation de la circulation des billets de banques, le ministre a fait observer que les chiffres actuels sont voisins de ceux de 1920, lors de la précédente crise des changes.

Il a fait remarquer que le récent bilan de la Banque de France était un bilan de fin de mois, et qu'à chaque fin de mois les besoins de la circulation exigent un nombre considérable de billets qui seront ultérieurement remboursés par la Banque de France.

Il a terminé en disant que les mesures proposées seraient prises dès que le projet de loi sera voté par la Commission.

LA QUESTION DU COTON devant la Commission sénatoriale des Colonies

Les résultats obtenus en Afrique et en Indo-Chine

Paris, 7 mars. — La Commission sénatoriale des Colonies s'est réunie sous la présidence de M. Lucien Hubert, pour continuer son enquête sur la question cotonnière.

M. Hirsch, président de la Commission de culture cotonnière du Niger, a exposé les résultats obtenus par la société en Afrique occidentale française, au Soudan, au Gabon et au Congo, commencée par ses soins, il y a trois ans, s'étend actuellement sur 3.000 hectares. M. Hirsch a affirmé qu'il n'est pas possible de produire plus de 400 kilos à l'hectare; mais il a insisté sur la nécessité d'agir vite pour aboutir à ce résultat.

Le colonel Bernard a exposé ensuite que l'Indo-Chine présente les plus grands avantages, en raison de la densité de sa population, de son climat et de la régularité de ses pluies. La Société d'études pour la culture du coton en Indo-Chine a pour programme l'étude des meilleures conditions dans lesquelles on doit entreprendre cette culture. Le coton du Cambodge présente toutes les caractéristiques du coton type américain, qui est le coton le plus élevé en France. La Société a entrepris un essai de culture intensive en Indo-Chine, d'après les principes suivis par les Anglais dans les Indes. Ces principes ont permis d'obtenir des rendements triples de ceux qu'obtiennent les indigènes. La Société étudiera ensuite les conditions d'association avec les propriétaires indigènes, afin de faire bénéficier ces derniers des avantages que présente cette méthode de culture.

Les désordres de Ludwigschaffen

Trois tués et cinquante blessés

An cours de l'échauffourée survenue à Ludwigschaffen, dans les locaux de la Bailliage, il y a eu trois tués et cinquante blessés, dont trente et un grièvement, parmi les manifestants, et quatre blessés, dont deux grièvement, parmi les policiers. La situation est redevenue calme.

Les héroïnes de la guerre dans le Nord

Lorsque par la pensée on se reporte à quelque dix ans en arrière et que l'on revit en imagination les quatre années d'une mortelle longueur passées en pays occupé, sous la terrible domination allemande, on a le cœur serré comme dans un étau, tant le souvenir de cette abominable servitude pèse sur la conscience du peuplé d'un douloureux cauchemar.

Que l'on ait pu vivre dans ces trances perpétuelles, isolé du reste du monde, prole rôtée aux caprices d'un cruel ennemi, c'est déjà un quasi-miracle.

Mais que des femmes soulevées à une telle épreuve, aient résisté à l'ennemi, refusé de courber le front devant sa tyrannie, entre-tenu au prix de leur vie cent fois risquée, des relations avec la France, organisé un contre-espionnage efficace, libéré des captifs pour leur permettre de rejoindre le front, renseigné les états-majors de France et d'Angleterre sur les mouvements des troupes ennemies, c'est vraiment un fait extraordinaire, aussi grand par sa portée morale que bénéficiant au cœur. Aussi faut-il ramener et féliciter les héroïnes telles que M. A. Redier (1), qui prennent le soin de perpétuer la mémoire d'un si noble héroïsme, en racontant l'histoire de celles qui se sont élevées aux cimes des plus hautes du patriotisme.

A Louise Thuliez, à Léonie Vanhoutte, au groupe admirable de patriotes qui recueillirent les éléments de l'« Oiseau de France », M. Redier rend un hommage amplement justifié.

Mais c'est à Louise de Bettignies qu'il a consacré la majeure partie de son discours récent. Sans la connaissance de l'anglais, de l'allemand et de l'italien qu'elle avait acquise pendant de longs séjours à l'étranger, rien ne semblait la qualifier d'avance pour jouer le rôle d'organisateur que les circonstances lui ont imposé. Son vouloir farouche, tempéré par un point à l'abri des fluctuations de la sensibilité sans lesquelles elle n'aurait point appartenu à son sexe. Mais, aux heures tragiques que tous nous vivâmes, une sorte d'inspiration céleste la transforma en un être supérieur. A l'instar de ceux en qui devant la ligne de feu, à Diksmuide, à Lorette, à Verdun, partout, s'allumaient une flamme qui les élevait bien au-dessus des lâchetés et des capitulations de l'égoïsme et les rendait capables des plus hauts sacrifices, sans compter avec les périls.

M. Redier entre dans les détails de cette action que Louise de Bettignies eut l'adresse et l'énergie de mener pendant des mois entiers sans trop éveiller les soupçons de l'Allemand. Il montre son sang-froid imperturbable, son endurance aux fatigues, l'ascendant qu'elle exerça sur ses compagnons et ses compagnes, auxiliaires soit d'habileté, soit de rencontre, qu'elle exaltait au diapason de son propre héroïsme, par je ne sais quel charme émané de sa personne, auquel personne ne résistait. Que de fois nous tremblâmes pour eux et pour elles à chaque phase de cette lutte inégale, au tableau des dangers qu'elles courent et parmi lesquels ils vivent comme dans une seconde nature! Aucun roman n'égale en intérêt ces chapitres de notre histoire, où l'art de l'auteur disparaît à dessein pour s'effacer devant les faits et leur déroulement dramatique.

Lorsque au bout de dix ans on voit la silhouette catastrophe brisée, lorsqu'on assiste à l'effacement dans une prison cellulaire et la mort sur un vague lit d'hôpital de cette jeune fille au courage et à l'énergie, on se dit que la France, pour ses vœux, on sent des larmes tous monter aux yeux et on se dit que l'âme humaine, malgré ses peccatesses, est vraiment capable d'une grandeur immortelle! Oui, Louise de Bettignies méritait que son nom soit gravé en caractères incanables dans la mémoire de tous les Français. Oui, nous, nous du Nord, redoublons nous d'avoir vu fleurir parmi nous une âme si haute et si généreuse!

(1) A. Redier, la guerre des Femmes, Océan de la Vie France (74).

LA SÉANCE DU SÉNAT DE VENDREDI

Paris, 7 mars. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

On discute la suite de l'interpellation de M. Louis Soulié sur la désorganisation des postes et des transports.

Après divers discours, dans lesquels les orateurs s'élevèrent vivement contre le désordre qui règne dans l'organisation des transports, et une réponse du ministre Le Troquer, le président met aux voix un ordre du jour signé de M. Rouland et de plusieurs de ses collègues, et qui est ainsi conçu :

« Le Sénat approuve les déclarations du gouvernement et confiant en lui pour assurer l'ordre et la régularité des transports, passe à l'ordre du jour. »

LES Baux à usage commercial et industriel

Une proposition de résolution tendant à ce qu'il soit sursis à l'expulsion des bénéficiaires des baux à usage commercial ou industriel jusqu'à ce que les Chambres aient statué sur le projet de loi relatif au renouvellement de ces baux est adoptée.

La séance est ensuite levée à 17 h. 35, et renvoyée à jeudi 13 mars.

COMMENT ILS DESARMENT

Découverte dans la zone de Cologne d'un dépôt d'armes clandestin

Cinq Allemands arrêtés

Un dépôt d'armes et de munitions a été découvert, dans le cercle de Siegburg à l'est de la zone de Cologne. Ce dépôt comprenait 11 fusils de guerre — une caisse de cartouches, 5 caisses de dynamite de 30 kilos chacune et une caisse de détonateurs. Tout matériel a été saisi et cinq Allemands, auteurs supposés de ce dépôt ont été écroués à la prison militaire de Bonn.

A LA CHAMBRE

M. Poincaré définit sa politique intérieure et fait appel à l'union des républicains

« Républicain de gauche, j'ai été, républicain de gauche, j'y resterai. »

« Il est indispensable que la majorité de demain soit absolument en dehors de l'influence révolutionnaire ou internationaliste. »

« Le gouvernement persiste à faire appel à l'union des républicains ou qu'ils siègent, pour le salut de la France et ainsi il croit pouvoir compter sur l'immense majorité du pays. »

SÉANCE DU MATIN

Paris, 7 mars. — La Chambre a abordé ce matin, la discussion du projet de session par l'Etat, à la ville de Nérès, de l'établissement thermal de cette ville.

Après diverses interpellations pour ou contre la session, la suite de la discussion a été renvoyée à mardi matin.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Paris, 7 mars. — On remarque au premier rang d'une tribune M. Bréhaut, président du Conseil de la Société des Nations.

La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Roux Péret.

PROJETS DIVERS ADOPTÉS

La Chambre adopte notamment sans débat le projet de loi portant dé classement de la place de Gode-sur-Escaut et l'approbation de la convention du 15 février 1923, entre l'Etat et la ville, pour la cession des terrains de la fortification de Gode-sur-Escaut.

La Chambre adopte encore sans débat la proposition de loi de M. André Fribourg et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une société d'honneur pour les membres des sociétés musicales ayant plus de trente ans de services; le projet de loi tendant à compléter la loi du 21 mai 1886, en vue de la répression de tous les concours ouverts au public par la voie de la presse; le projet de loi tendant à assurer la transmission intégrale de la propriété agricole en ligne directe.

LA POLITIQUE INTÉRIEURE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique intérieure du Gouvernement.

Discours de M. Poincaré

La parole est au Président du Conseil. M. Poincaré. — Les incidents qui se sont passés il y a huit jours ont décidé d'intervenir, afin de ne pas prolonger inutilement un débat qui de la part de la consultation électorale, paraît surcroître les passions des partis.

Une séance analogue à celle de la semaine dernière ne pourrait que réjouir les adversaires des institutions libres. (Applaudissements.) Je ne ferai rien qui ait moi pour donner prestige à mon indécision.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL S'EST DÉJÀ EXPLIQUÉ ET N'A PAS VARIÉ

Le 15 juin 1923, des interpellations sur la politique intérieure étaient développées par M. Renaud, Jean Pellet, Xbarnegaray.

Mes fins n'ont pas varié : défense des institutions républicaines; maintien des lois scolaires; application des lois relatives aux congrégations; autorisation des congrégations de missionnaires.

Le Gouvernement définitivement la majorité sur laquelle il compte.

M. Varenne. — A droite! M. Poincaré. — Je n'aurais rien voulu dire, si ce n'est que le Gouvernement ne veut pas être prisonnier, ni de la droite, ni de l'extrême-gauche. (Applaudissements au centre et sur divers bancs.)

M. Poincaré rappelle comment il entendait que sa majorité se porte de poursuivre sa politique extérieure pour l'application intégrale des traités. (Applaudissements.)

Ses explications furent approuvées par 354 voix contre 61 et le lendemain, la Chambre en vota l'adhésion.

Entre part, le président du Conseil est maintes fois l'occasion de s'expliquer sur la politique intérieure du gouvernement et posa même la question de confiance, aussi bien à la Chambre qu'au Sénat.

Il expliqua sur toutes les questions, notamment sur la politique de laïcité, sur les questions d'assurances sociales, des monopoles et des transports.

Un HOMMAGE A LA CHAMBRE

M. Poincaré rend ensuite hommage au travail accompli par la Chambre et au patriotisme de la Chambre, qui a soutenu les gouvernements qui ont pratiqué une politique destinée à sauvegarder l'ordre européen, tout en maintenant l'ordre des traités, sans jamais menacer la paix. (Vifs applaudissements.)

Après une série de conférences ardues, la France a dû adopter une attitude vigoureuse pour sauvegarder ses droits.

Mais le président du Conseil ne veut pas parler de politique extérieure. M. Mandel s'est montré injuste envers les gouvernements de la République, en les accusant de n'avoir pas organisé l'administration.

M. Mandel a-t-il voulu parler des trois ans de gouvernement de M. Clemenceau? Les gouvernements successifs, poursuit M. Poincaré, ont su maintenir l'ordre intérieur et faire revivre en France toutes les forces de travail et d'épargne.

LE RÉGIME RÉPUBLICAIN

La France, dit-il, peut être fière du régime républicain et national.

Cinquante ans de consécration populaire donnée à ce régime lui permettent de défier les tentatives des adversaires.

M. Poincaré ajoute qu'il ne faut pas se laisser aller à exporter ses idées politiques et à inquiéter des républicains de tous pays.

M. Poincaré remarque qu'il n'y a plus qu'un nombre de personnes qui, comme Léon Daudet, conservent en France des idées monarchistes.

CONTRE LE COMMUNISME

Puis se tournant vers l'extrême-gauche, il déclare que le gouvernement est résolu à barrer la route à ceux qui penseraient à propager l'idée d'une révolution universelle et du paradis bolcheviste.

M. Berthoin. — C'est pour cela que vous avez voulu faire condamner Cachin sur des faits qui ne sont pas à lui.

M. Poincaré. — Si j'ai pu M. Cachin une défiance particulière, c'est que je lui ai vu porter le jour ou nous sommes entrés à Strasbourg. (Applaudissements.)

Nil ne s'est plus réjoui que moi que les idées qui ont été versées à l'instruction, aient été reconnues fausses.

Le président du Conseil s'explique sur le cas Cachin sur la question de la Haute-Cote qui a été déclarée incompétente.

M. Berthoin. — Pourquoi avez-vous donné votre démission? M. Poincaré. — J'ai donné ma démission, non à propos de la mise en liberté de M. Cachin, mais parce que la décision du Sénat paraît porter atteinte à l'autorité du gouvernement.

L'AMNISTIE

M. Poincaré rappelle ensuite comment le Gouvernement accorda l'amnistie aux mutins de la mer Noire, au moment jugé opportun par lui et justice l'attitude du Gouvernement à propos des menées antillanistes.

Puis, répondant au reproche de M. Mandel d'avoir formé son Cabinet sans donner les possibilités qui revenaient à la majorité, il annonce que les règles parlementaires furent soigneusement observées.

« Il a fait appel au concours de M. L. Herriot et Tardieu, c'est parce qu'il avait surtout des préoccupations de politique extérieure et qu'il s'efforçait de maintenir l'union sacrée qui nous avait sauvés pendant la guerre. (Vifs applaudissements.) »

M. Poincaré déplore de n'avoir pas réussi dans cette tentative parce que les déceptions qui ont suivi ont été devenues depuis auraient sans doute été évitées, si les conditions de l'union sacrée n'avaient été sauvegardées pendant la guerre. (Vifs applaudissements.)

Le Président du Conseil déclare que ses collègues Sarraut, Strauss et Lafont sont devenus membres du Cabinet sans donner les possibilités qui revenaient à la majorité. (Vifs applaudissements.)

Il cite les noms de plusieurs membres du Cabinet Clemenceau, qui firent aux élections de 1919, liste commune avec ses adversaires notables du Cabinet de M. Clemenceau.

LES LOIS LAÏQUES

Revenant ensuite à la question du respect de la laïcité de l'Etat, M. Poincaré affirme avec énergie la volonté du Gouvernement de maintenir l'intangibilité des lois laïques. Jamais, dit-il, il ne s'est agi de dresser l'école contre l'Eglise, mais seulement de séparer des domaines distincts et de ne pas les assujettir l'un à l'autre. Loin d'être incompatible avec la liberté, le régime laïque de la République en est la meilleure garantie. (Vifs applaudissements au centre et sur divers bancs.)

M. Poincaré déclare qu'il connaît quantité de catholiques sincèrement républicains.

LES ASSOCIATIONS DIOCESAINES

Les Associations qui peuvent se former doivent être en conformité des lois catholiques et des lois françaises. Le Saint-Vère a pris, à ce sujet, des décisions formelles. M. Poincaré rappelle qu'il a annoncé, aux applaudissements de la majorité de la Chambre, que ces Associations pourraient se former en conformité de la loi de 1905. Des archevêques, dont un que connaît bien M. Mandel (tires), soulevèrent une opposition, mais les juristes du Gouvernement et du Vatican établirent que le statut était parfaitement légal et conforme aux lois canoniques. (Applaudissements.)

LES CONGRÉGATIONS

S'expliquant ensuite sur la question de l'autorisation des congrégations hospitalières et d'enseignement, M. Poincaré rappelle que M. Waldeck-Rousseau, lors du vote des lois sur les associations, s'est expressément réservé le droit de demander l'autorisation de ces congrégations.

LES FONCTIONNAIRES

Passant à la question des fonctionnaires, M. Poincaré énonce que M. Mandel ait reproché au Gouvernement de manquer de fidélité vis-à-vis des fonctionnaires, alors qu'il a vu avec M. Herriot pour la dissolution des articles du projet de loi, relatifs aux fonctionnaires, et qu'il a télégraphié au Cardinal des fonctions de M. Mandel pour ce rapport de son vote.

M. Mandel rochait contester, un court instant, le droit de M. Mandel de se présenter au Sénat. M. Poincaré se précipita pour lui et le Président du Conseil se précipita pour lui et le Président du Conseil se précipita pour lui.

LES RÉFORMES

Le président du Conseil résume le programme